



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU

PLAN D'ACTION 2019

*POUR LA RÉDUCTION DES OBSTACLES
À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES*

Pour permettre l'accessibilité à tous !

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est heureuse de présenter son 14^e plan d'action visant la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Avec près de 10 000 personnes en situation de handicap à Saint-Jean-sur-Richelieu et une population de plus en plus vieillissante dans son ensemble, l'accessibilité à tous demeure une préoccupation grandissante à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Pour permettre l'accessibilité à tous, il demeure fondamental d'intégrer le concept d'accessibilité universelle à toutes les étapes de la planification des biens et services. Que ce soit pour les bâtiments, le transport en commun ou les services, tels que les parcs, les ateliers de loisir, le déneigement, les communications, etc. Un trop grand nombre de citoyens doivent, encore aujourd'hui, faire face à des situations discriminantes dans leur vie sociale et professionnelle.

La Ville reconnaît que l'accessibilité à tous c'est de permettre aux personnes qui ont des besoins particuliers de participer à la vie sociale, culturelle et économique. C'est aussi de développer une qualité de vie pour les aînés, les familles et les personnes handicapées de Saint-Jean-sur-Richelieu.



Le plan d'action 2019 présente une série de mesures visant l'amélioration des services aux personnes handicapées et par le fait même à l'ensemble de la population. La sensibilisation et la formation demeurent parmi les mesures les plus porteuses permettant ainsi de mieux comprendre la réalité des personnes handicapées pour intégrer ces préoccupations dans la planification des interventions municipales.

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu produit annuellement, un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Ce plan d'action présente le bilan des actions réalisées en 2018 et les mesures prévues pour l'année 2019.

Consultez le plan d'action au www.sjsr.ca/accessibilite

Pascale Constant

Conseillère à l'accessibilité et
au développement communautaire

450 357-2157, poste 2035
p.constant@sjsr.ca

ADMINISTRATION MUNICIPALE

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
	1. Dans le bulletin biannuel de la Ville, destiné aux commerces de détail, inclure un article portant sur l'accessibilité universelle.	Urbanisme, environnement et développement économique	Réalisé
La disponibilité de biens et de services accessibles constitue un facteur contributif important pour la participation sociale des personnes handicapées.	2. Dans le cadre de l'actualisation de la mise à jour de la Politique d'approvisionnement, valider et ajuster au besoin, la clause visant l'approvisionnement accessible.	Finances	Réalisé
Le mobilier dans nos bâtiments municipaux n'est pas toujours adéquat et confortable pour les aînés.	3. Élaboration d'une fiche-conseil pour outiller et encourager l'achat de biens et de services accessibles tels que: chaises et/ou bancs, bureaux, étagères et/ou filières.	Finances En collaboration avec la conseillère à l'accessibilité	Réalisé
La Ville a adopté un nouveau plan d'action à l'égalité en emploi contenant des mesures permettant une meilleure participation sociale des personnes handicapées.	4. Diffusion du plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 à l'ensemble du personnel de la Ville (présentation des différents objectifs et de nos statistiques en accès à l'égalité en emploi).	Ressources humaines	Réalisé
Méconnaissance du principe d'accessibilité universelle, du processus d'élaboration du plan d'action et des obligations légales de la part du personnel.	5. Ajout d'un volet accessibilité à la formation 2.0 « ECHO » destinée aux gestionnaires de la Ville et développée par le Service des ressources humaines.	Ressources humaines En collaboration avec la conseillère à l'accessibilité	Reportée 2019

ACCESSIBILITÉ AUX ÉDIFICES PUBLICS

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
La caserne de pompier numéro 1 n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette caserne est le point de service aux citoyens pour la prévention et l'administration.	6. Rénovations majeures de la caserne numéro 1 permettant l'accessibilité du bâtiment.	Travaux publics En collaboration avec Sécurité incendie	Réalisé
Plusieurs bâtiments municipaux nécessitent des interventions afin d'améliorer l'accessibilité.	7. Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments municipaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Cour municipale (signalisation) • Bibliothèque Saint-Luc (réflexion aménagement limon, garde-corps) • Bougainvillier (accueil Service de police) 	Travaux publics	Reportée 2019 Reportée 2019 En cours

COMMUNICATIONS

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
La navigation sur le site internet n'est pas toujours facilitante pour tous.	8. Entreprendre la démarche d'intégrer les critères d'accessibilité universelle dans le cadre de la refonte du site internet de la Ville.	Communications	En cours
	9. Entreprendre la démarche d'intégrer les critères d'accessibilité universelle dans le cadre de la refonte du magazine municipal Guide Loisirs.	Culture, développement social et loisir En collaboration avec Communications	Reporté

LOISIRS ET SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
<p>Les personnes en situation de pauvreté ou à faible revenu peuvent difficilement se permettre de participer à des activités de loisirs.</p>	<p>10. Collaborer avec les partenaires du milieu à un projet pilote d'accès aux activités de loisirs afin d'offrir aux familles vivant une situation de pauvreté et/ou de vulnérabilité la possibilité de participer à des activités de loisir gratuitement, par les places restantes, et ce, dans le respect et la confidentialité.</p>	<p>Culture, développement social et loisir</p> <p>En collaboration avec Conseillère à l'accessibilité</p>	<p>Réalisé</p>
<p>Pour améliorer l'accessibilité des parcs, une grille d'accessibilité a été élaborée pour permettre une meilleure planification des interventions dans les parcs.</p>	<p>11. Présenter aux collègues la démarche reliée à l'élaboration de la grille d'accessibilité des parcs entreprise et les actions qui en découlent.</p>	<p>Culture, développement social et loisir</p>	<p>Reporté 2019</p>
<p>Le règlement de tarification actuel ne permet pas la gratuité de l'accompagnateur possédant une vignette d'accompagnement pour les activités de loisir aquatiques et culturelles.</p>	<p>12. Modifier le règlement de tarification pour permettre la gratuité de l'accompagnateur possédant une vignette d'accompagnement dans le cadre des activités de loisir aquatiques et culturelles.</p>	<p>Culture, développement social et loisir</p>	<p>Réalisé</p>
<p>Nécessité de faire connaître les services adaptés pour les personnes handicapées.</p>	<p>13. Faire la promotion de la vignette d'accompagnement et du rabais pour personnes handicapées dans le Guide loisirs.</p>	<p>Culture, développement social et loisir</p>	<p>Réalisé Reporté La promotion du rabais personnes handicapées sera analysée dans le cadre de la refonte de la grille de tarification</p>

TRANSPORT

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
<p>À plusieurs reprises, les autobus effectuent des manœuvres non sécuritaires lors du débarquement des usagers, en raison des voitures qui sont stationnées devant les arrêts d'autobus.</p>	<p>14. Élaborer un projet de réglementation pour l'aménagement des zones d'accès aux arrêts d'autobus, ainsi que les normes techniques et la signalisation conséquente.</p>	<p>Infrastructures et gestion des eaux</p> <p>En collaboration avec Transports</p>	<p>Réalisé</p>
<p>Tel que prescrit par la loi, en tant qu'autorité responsable du transport, la Ville a l'obligation de produire et de faire approuver par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées sur le territoire qu'il dessert.</p>	<p>15. Élaborer un plan de développement quinquennal visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées.</p>	<p>Transports</p> <p>En collaboration avec la conseillère à l'accessibilité</p>	<p>Réalisé</p>
	<p>16. Bonifier le service de répartition du transport adapté:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'une ressource • Augmentation des heures de réservation • Bonification du service offert la fin de semaine 	<p>Transports</p>	<p>Réalisé</p>



AUTRES INITIATIVES RÉALISÉES EN COURS D'ANNÉE (POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ)	RESPONSABLES
<p>1. Les assermentations pour les personnes à mobilité réduite sont maintenant effectuées par le Service des affaires juridiques qui est situé au rez-de-chaussée plutôt que le greffe qui est situé à l'étage pour une meilleure accessibilité.</p>	<p>Affaires juridiques</p>
<p>2. Sensibilisation de 77 employé(e)s cols bleus du Service des travaux publics sur l'accessibilité par le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal afin de mieux comprendre la réalité des personnes ayant des limitations et connaître les stratégies à adopter pour mieux répondre aux besoins.</p>	<p>Ressources humaines Travaux publics</p>
<p>3. Dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées, participation du Service des ressources humaines et des présidents du syndicat des cols blancs et bleus au Forum « Un pas de plus vers l'inclusion ». Une rencontre de partage concernant les meilleures pratiques en matière de diversité de la main-d'œuvre et présentation de plusieurs outils pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.</p> <p>Parution d'un article dans le bulletin interne de la Ville portant sur le Forum pour sensibiliser les employés sur le sujet.</p>	<p>Ressources humaines</p>
<p>4. Participation d'une conseillère aux ressources humaines et de la conseillère à l'accessibilité à la soirée d'information pour les employeurs concernant la main-d'œuvre intéressante que représentent les personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou troubles du spectre de l'autisme.</p>	<p>Ressources humaines et Culture, développement social et loisir</p>



<p>5. Tenue d'une activité de sensibilisation pour les directeurs de services en collaboration avec des membres de la Table de concertation des associations de personnes handicapées du Haut-Richelieu. L'objectif était de les sensibiliser à la réalité des personnes handicapées et des aînés pour mieux les mobiliser en faveur de leurs besoins particuliers. L'activité consistait à leur faire vivre une limitation telle que : déficience visuelle, physique, auditive, intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, etc.</p>	<p>Culture, développement social et loisir</p>
<p>6. Participation de 6 employés provenant du Service de la culture, du développement social et du loisir et du Service des infrastructures et gestion des eaux à un webinaire portant sur les aires de jeu inclusives pour les enfants ayant des incapacités. Ce webinaire était une initiative de l'Alliance québécoise du loisir public et présenté par la compagnie Tessier Récréo-Parc. La formation des intervenants et gestionnaires d'aires de jeu avait pour but d'en apprendre davantage sur les besoins essentiels des enfants ayant des incapacités, en se basant sur les résultats d'un sondage réalisé auprès de 130 parents.</p>	<p>Culture, développement social et loisir et Infrastructures et gestion des eaux</p>
<p>7. Participation d'une conseillère aux ressources humaines responsable de la dotation à une formation ayant pour objectif d'outiller les participants dans la reconnaissance des caractéristiques d'un processus d'embauche inclusif pour les personnes handicapées. La formation a été élaborée par le Conseil du patronat du Québec (CPQ), le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH), ainsi que le Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des personnes en situation de handicap (CRISPESH).</p>	<p>Ressources humaines</p>
<p>8. Gratuité du transport collectif régulier aux personnes admises au transport adapté, pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées.</p>	<p>Transports</p>
<p>9. Implantation d'une billettique électronique permettant l'achat de titres en ligne, facilitant les transactions, et éliminant l'obligation de se déplacer dans un point de vente.</p>	<p>Transports</p>
<p>10. Modification de la tarification pour les déplacements vers Montréal et la Rive-Sud, afin que les personnes admises au transport adapté paient le même prix que les personnes qui utilisent le transport en commun régulier.</p>	<p>Transports</p>
<p>11. Formation d'un comité de travail pour la mise à jour du Guide et le transmettre aux usagers du transport adapté.</p>	<p>Transports</p>

12. Augmentation des heures de réservation (répartition de 7 h à 20 h du lundi au vendredi et de 8 h à 16 h le samedi) ainsi que le délai de réservation pour le lendemain (15 h au lieu de midi).	Transports
13. Déménagement du service de répartition au terminus et ajout d'une ressource.	Transports
14. Bonification du service offert la fin de semaine pour débiter à 7 h au lieu de 9 h.	Transports
15. Soutien et mise en place des activités d'initiation au transport collectif (ex. : Journée des aînés, activités ou événements d'organismes).	Transports avec les organismes du milieu
16. Alimenter l'application Zenbus lorsqu'un arrêt est déplacé, pour informer les usagers et générer une notification automatique (exemple : lorsqu'il y a un arrêt déplacé en raison de travaux (Ville, MTQ)).	Transports
17. Évaluation de l'achalandage à l'arrêt d'autobus à l'angle du WalMart et du Maxi. Celui-ci n'est pas accessible ni sécuritaire (pas de trottoir ni d'abribus, seulement une bordure).	Transports



ADMINISTRATION MUNICIPALE

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES
Méconnaissance du principe d'accessibilité universelle, du processus d'élaboration du plan d'action et des obligations légales de la part du personnel.	1. Ajout d'un volet accessibilité à la formation 2.0 « ECHO » destinée aux gestionnaires de la Ville et développée par le Service des ressources humaines.	Ressources humaines Collaboration conseillère à l'accessibilité
Le service d'émission des certificats de vie. (pour les personnes qui retirent une rente provenant d'autres pays) est situé à l'Hôtel de Ville au 2 ^e étage. Il s'agit de personnes âgées qui, souvent, ont des difficultés à se déplacer.	2. Transférer le service d'émission de certificats de vie au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville afin que ce service soit plus accessible.	Greffe
	3. Dans le cadre de la stratégie d'achat local : <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une formation sur l'accessibilité pour les commerçants. • Dans le répertoire des commerces, intégrer l'élément d'information concernant l'accessibilité 	Urbanisme, environnement et développement économique
Les responsables des infrastructures sont appelés à intervenir régulièrement pour améliorer les infrastructures de la Ville (nouvelles conceptions, rénovations, réaménagement, etc.).	4. Tenir un atelier de sensibilisation pour les ingénieurs et responsables de projets portant sur l'accessibilité universelle et sur la réalité des personnes handicapées et des aînés pour mieux les mobiliser en faveur des besoins particuliers de ces citoyens.	Infrastructures et gestion des eaux En collaboration avec la conseillère à l'accessibilité

<p>Les responsables de l'Urbanisme de l'environnement et du développement économique sont appelés à planifier l'aménagement et les usages du territoire municipal, à favoriser le développement économique, à émettre des permis et certificats et à contribuer à la protection de l'environnement.</p>	<p>5. Tenir un atelier de sensibilisation pour les inspecteurs, les urbanistes, l'équipe Environnement et Développement durable et celle du développement commercial portant sur l'accessibilité universelle et sur la réalité des personnes handicapées et des aînés pour mieux les mobiliser en faveur des besoins particuliers de ces citoyens.</p>	<p>Urbanisme, environnement et développement économique</p> <p>En collaboration avec la conseillère à l'accessibilité</p>
<p>Les responsables du Service de police sont appelés à interagir avec les personnes ayant des besoins particuliers.</p>	<p>6. Tenir un atelier de sensibilisation pour le personnel du Service de police portant sur l'accessibilité universelle et sur la réalité des personnes handicapées et des aînés pour mieux les mobiliser en faveur des besoins particuliers de ces citoyens.</p>	<p>Service de police</p> <p>En collaboration avec la conseillère à l'accessibilité</p>

ACCESSIBILITÉ AUX ÉDIFICES PUBLICS

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES
<p>Plusieurs bâtiments municipaux nécessitent des interventions afin d'améliorer l'accessibilité.</p>	<p>7. Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments municipaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aréna municipal - Signalisation • Cour municipale - Signalisation • Bibliothèque Saint-Luc - Limon, garde-corps • Centre culturel Fernand-Charest - Bandes contrastantes sur les marches 	<p>Travaux publics</p>
	<p>8. Aménager une rampe d'accès au Musée du Haut-Richelieu afin de permettre l'accès à tous.</p>	<p>Travaux publics</p>

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES
Plusieurs problématiques d'accessibilité reliées aux descentes de trottoirs.	<p>9. Effectuer la priorisation du réaménagement des descentes de trottoir et effectuer une planification des différentes interventions à accomplir.</p>	<p>Travaux publics</p> <p>Collaboration conseillère à l'accessibilité</p>
	<p>10. Préparer un guide des pratiques pour l'aménagement des plaques podotactiles et des descentes de trottoir, selon les secteurs desservis.</p>	<p>Infrastructures et gestion des eaux</p>
	<p>11. Dans le cadre du réaménagement à la Caserne 1 pour permettre une meilleure accessibilité, réaménager les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées selon la fiche directive de la Ville.</p>	<p>Infrastructures et gestion des eaux</p> <p>Collaboration Travaux publics et Incendies</p>



LOISIR ET SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES
<p>Pour améliorer l'accessibilité des parcs, une grille d'accessibilité des parcs a été élaborée pour permettre une meilleure planification des interventions dans les parcs.</p>	<p>12. Présenter aux collègues des Travaux publics et des Infrastructures et gestion des eaux la démarche reliée à l'élaboration de la grille d'accessibilité des parcs entreprise et les actions qui en découlent.</p>	<p>Culture, développement social et loisir</p>
<p>Les personnes en situation de pauvreté ou à faible revenu peuvent difficilement se permettre de participer à des activités de loisirs.</p>	<p>13. Poursuivre et élargir le projet d'accès aux loisirs [places restantes] en collaboration avec les partenaires du milieu permettant d'offrir aux familles vivant en situation de pauvreté et/ou de vulnérabilité la possibilité de participer à des activités de loisir gratuitement, et ce, dans le respect et la confidentialité.</p>	<p>Culture, développement social et loisir</p>

COMMUNICATIONS

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES
<p>Les avis publics sont rédigés en langage «juridique», difficiles à comprendre pour la population. Une première tentative pour les rendre plus compréhensibles a été réalisée il y a quelques années, mais des améliorations restent encore à être apportées.</p>	<p>14. Rendre le texte des avis publics plus facile à comprendre pour la population, tout en maintenant les informations qu'on doit y retrouver en vertu des lois applicables.</p>	<p>Greffe</p>
<p>Un lève-personne est maintenant disponible à la piscine du Complexe sportif Claude-Raymond.</p>	<p>15. Produire une capsule vidéo présentant le lève-personne à la piscine du Complexe sportif Claude-Raymond.</p>	<p>Communications Collaboration conseillère à l'accessibilité</p>

HABITATION

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES
Les adaptations de domiciles sont souvent coûteuses.	16. Prévoir accorder la gratuité des permis pour la construction de rampe d'accès et plates-formes élévatrices.	Urbanisme, environnement et développement économique
	17. Dans l'onglet accessibilité sur le site internet de la Ville, ajouter un lien menant au programme d'adaptation de domicile (PAD) de la MRC du Haut-Richelieu.	Urbanisme, environnement et développement économique

EMPLOI

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES
Représentation quasi nulle des personnes en situation de handicap au niveau des effectifs de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.	18. Prévoir rencontres d'échange avec les syndicats afin de déterminer les postes pour lesquels nous pourrions privilégier l'embauche de personnes en situation de handicap.	Ressources humaines
	19. Lors des embauches externes, accorder une préférence à une personne compétente, qui rencontre les exigences du poste et qui présente un handicap.	Ressources humaines
L'école secondaire Marguerite-Bourgeoys est à la recherche de nouveaux milieux de stage pour des élèves autistes ou ayant une déficience intellectuelle moyenne.	20. Offrir des stages à des élèves qui sont en situation de handicap afin de développer leur autonomie. Une collaboration avec les syndicats sera nécessaire afin d'élargir les clauses entourant les stages en milieu de travail.	Ressources humaines

Absence de candidatures reçues pour chacun des postes affichés.	21. Élargir nos sources de recrutement aux organismes œuvrant auprès de personnes en situation de handicap dans le but d'attirer davantage de personnes qui répondent à ce critère.	Ressources humaines
Manque de sensibilisation du personnel concernant le programme d'accès à l'égalité en emploi et ses objectifs.	22. Diffusion de la mise à jour du plan d'action pour la diversité en emploi à l'ensemble du personnel de la Ville afin de présenter l'évolution des différents objectifs et des statistiques en accès à l'égalité en emploi.	Ressources humaines

TRANSPORT

* Extrait du plan de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées 2018-2022

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES
Craintes et insécurité des personnes avec une déficience intellectuelle lorsqu'ils manquent leur arrêt d'autobus.	23. Élaborer une procédure officielle lorsqu'une personne est perdue (ex. : personne avec déficience intellectuelle).	Transports
	24. Faire connaître la procédure au personnel et aux organismes partenaires.	Transports
Règle pas claire pour l'utilisation des AMM dans les autobus.	25. Analyser et tester les dimensions des aides à mobilité motorisées (AMM) pour préciser les critères à respecter.	Transports
	26. Diffuser et promouvoir les critères à respecter pour les AMM dans les autobus.	Transports

Transport en commun régulier peu utilisé par les personnes handicapées.	27. Offrir la gratuité du transport collectif régulier aux personnes admises au transport adapté, pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Transports
Coût du titre de transport difficile à payer pour certains groupes d'usagers.	28. Analyser les impacts financiers sur d'éventuelles gratuités ou tarifs réduits pour les différents groupes d'usagers.	Transports
Faciliter le transport des aînés vers les sites d'activités. (en lien avec Plan d'action MADA)	29. Développer un projet-pilote de Navette Or : <ul style="list-style-type: none"> • analyser les besoins; • planifier les ressources financières. 	Transports
	30. Soutenir ou mettre en place des activités d'initiation au transport collectif [ex. : Journée des aînés, activités ou événements d'organismes].	Transports
Méconnaissance du service de transport et son accessibilité (circuits d'autobus et emplacement des arrêts, nouvelles applications disponibles, services offerts par le personnel du terminus).	31. Produire une affiche concernant l'accessibilité dans les autobus (ex. : deux places disponibles pour les fauteuils roulants, rampe d'accès, plancher bas, etc.) et l'installer dans les autobus. Modifier les pictogrammes dans les autobus pour que les places réservées aux personnes à mobilité réduite comprennent une femme enceinte, une poussette et de jeunes enfants.	Transports Collaboration Communications
Méconnaissance de la gratuité pour les enfants de 0-11 ans et du tarif réduit pour les jeunes de 12 à 17 ans.	32. Produire une affiche faisant la promotion de la gratuité pour les enfants, la transmettre aux organismes jeunes et familles, ainsi qu'aux écoles et l'afficher dans les autobus.	Transports Collaboration Communications
Horaires détaillés difficiles à trouver sur le site internet de la Ville.	33. Améliorer l'information du site internet de la Ville concernant les horaires détaillés.	Transports Collaboration Communications

<p>Crainte d'utiliser le transport en commun pour les personnes qui ne connaissent pas le service. Manque de sensibilisation auprès des aînés [méconnaissance des circuits d'autobus, insécurité, coût].</p>	<p>34. Faire connaître les services de transport en commun auprès des organisateurs d'activités de loisir des organismes et offrir du soutien lors d'une activité pour sécuriser et rassurer les aînés.</p>	<p>Transports</p> <p>Collaboration Culture, développement social et loisir</p>
<p>Crainte et insécurité des usagers avec des aides à la mobilité lors de l'embarquement et du débarquement.</p>	<p>35. Organiser une journée porte ouverte au terminus pour les personnes à mobilité réduite, pour expérimenter les embarquements et débarquements avec leur aide à la mobilité et s'assurer qu'elle respecte les dimensions prescrites.</p>	<p>Transports</p>
	<p>36. Permettre qu'une personne ayant des limitations se présente au terminus pour faire l'essai d'un embarquement et débarquement avec un autobus à quai [sur demande].</p>	<p>Transports</p>
<p>Méconnaissance des chauffeurs sur la réalité et les besoins des jeunes familles et des personnes avec des limitations.</p>	<p>37. Offrir une activité de sensibilisation aux chauffeurs d'autobus et leur présenter le <i>Guide du chauffeur</i> [mieux communiquer avec les personnes avec des limitations, connaître leurs besoins].</p>	<p>Transports</p>
<p>Arrêt angle Walmart et Maxi pas accessible ni sécuritaire [pas de trottoir ni d'abribus, seulement une bordure].</p>	<p>38. Selon l'achalandage, prévoir une entente avec le propriétaire et évaluer les coûts.</p>	<p>Transports</p> <p>Collaboration Infrastructures et gestion des eaux</p>
<p>Pas d'abribus à l'angle de la rue Aubry et du chemin du Grand-Bernier Nord, malgré l'achalandage élevé.</p>	<p>39. Évaluer l'achalandage [comptage].</p> <ul style="list-style-type: none"> • Angle Plaza / Grand-Bernier • Angle Christine / Grand-Bernier • Angle Hébert / Grand-Bernier 	<p>Transports</p>

Aménagement des arrêts d'autobus pas toujours accessibles.	40. Prioriser les principaux générateurs de déplacements.	Transports Collaboration Infrastructures et gestion des eaux
Arrêts d'autobus et abribus mal déneigés.	41. Évaluer la priorisation du déneigement aux arrêts d'autobus avec le Service des travaux publics.	Transports Collaboration Travaux publics
Pas de Wi-Fi dans les autobus, donc impossible d'utiliser les applications disponibles pour les usagers n'ayant pas accès à internet (ex.: Zenbus).	42. Analyser les coûts et la faisabilité pour l'implantation du Wi-Fi dans les autobus (urbains et interurbains).	Transports Collaboration Technologies de l'information
Difficulté à anticiper l'arrivée à un arrêt pour certaines personnes.	43. Analyser la faisabilité et les coûts pour l'implantation d'un système d'annonce vocal et visuel des arrêts.	Transports Collaboration Technologies de l'information





Suivez les actualités de votre Ville sur :  www.sjsr.ca  facebook.com/VilleStJeansurRichelieu  twitter.com/VilleStJeanRich